



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24900/Add.52
11 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 11 JUIN 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil de sécurité, a l'honneur de porter à son attention les informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 7 et le 9 juin 1993, il semble que 33 vols d'avions ou d'hélicoptères aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) ou de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 2 de cette résolution. Il semble en outre qu'un vol ait eu lieu le 6 juin. On trouvera dans l'annexe à la présente note des détails sur la date, l'heure et l'itinéraire de ce vol.

ANNEXE I

Vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine sans autorisation de la Force de protection des Nations Unies

(7-9 juin 1993)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Route, vitesse, altitude
		Début	Fin		
567-568	7 juin	1 h 55	3 h 05	<p>Une escadille de chasse de l'OTAN a signalé deux contacts radar : l'un à 12 milles marins à l'ouest de Sarajevo et l'autre à 15 milles marins au sud-ouest de Sarajevo. Elle a reçu ordre d'enquêter et a établi un contact visuel avec deux hélicoptères dont la porte droite était marquée d'une croix rouge. Après avoir été intercepté, le premier hélicoptère a opéré des mouvements irréguliers et a finalement atterri au sud de Zenica, sur la rive orientale de la Brana. Le deuxième hélicoptère a poursuivi ses manoeuvres dilatoires mais a finalement atterri à proximité du premier. Les deux hélicoptères ont ensuite été repérés et inspectés par une équipe de la Mission de vérification de la Communauté européenne qui n'a pas trouvé de cargaison. Ces hélicoptères ont été repérés dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.</p>	<p>Sud-ouest, puis nord 110 noeuds, puis vitesse variable 400/500 mètres</p>
569-570	7 juin	8 h 10	14 h 50	<p>La FROPRONU a autorisé un vol MEDEVAC jusqu'à l'hôpital militaire de Banja Luka puis à l'hôpital de Knin au retour. Le vol avait été demandé par les autorités serbes de Krajina par l'intermédiaire du représentant des observateurs militaires des Nations Unies à Knin. Les inspections menées au départ à Knin et à Banja Luka ont permis de constater qu'en plus des blessés, l'appareil transportait plusieurs passagers. A son atterrissage à Banja Luka, l'avion transportait 3 membres d'équipage, 5 membres du personnel médical, 7 blessés manifestes et 9 passagers en bon état physique. L'avion a décollé de Banja Luka avec 22 personnes à bord (3 membres d'équipage, 2 observateurs, présumés élèves pilotes, 8 patients et 9 passagers en bon état physique). Le vol partait de Croatie, pour se rendre dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie et retourner en Croatie.</p>	<p>Nord-est, puis sud-ouest Faible Basse</p>
571-592	7 juin	19 h 50	21 h 55	<p>Une équipe d'observateurs militaires des Nations Unies à Macca (à 11 milles marins au sud-ouest de Brcko), dotée de dispositifs de vision nocturne, a repéré 22 vols d'hélicoptères au-dessus du territoire de Bosnie-Herzégovine. Les hélicoptères ont été détectés au sud-est, au sud et au sud-ouest de Brcko dans le corridor de Posavina. Tous les hélicoptères utilisaient des feux de navigation blancs et volaient à une altitude relativement élevée. Ces hélicoptères opéraient dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.</p>	<p>Est et ouest Faible 900-1 500 mètres</p>

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Route, vitesse, altitude
		Début	Fin		
593-594	8 juin	19 h 00	20 h 30	Une escadrille de chasse de l'OTAN a signalé des contacts à 20 milles marins au nord-ouest de Sarajevo. Elle a reçu ordre d'enquêter et a ensuite établi un contact visuel avec deux hélicoptères qui ont atterri à 2 milles marins au sud de Zenica. Ces vols ont été repérés dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord 80 noeuds 1 000 mètres
595	8 juin	21 h 09	21 h 09	L'équipe de la Mission de vérification de la Communauté européenne en poste près de Zenica a signalé le décollage d'un hélicoptère à 2 milles marins au sud de Zenica. C'est au même endroit qu'avait atterri les hélicoptères de numéros d'ordre 593 et 594. Peu après, un hélicoptère - vraisemblablement le même - est revenu se poser. Dans la matinée du 9 juin, les observateurs de la Mission de vérification ont confirmé visuellement la présence de deux hélicoptères Mi-8 de couleur blanche à cet endroit. L'hélicoptère a été repéré dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Inconnue Inconnue Décollage/ atterrissage
596	9 juin	9 h 35	9 h 40	L'équipe de Zenica de la Mission de vérification de la Communauté européenne a repéré un hélicoptère HIP Mi-8 décollant de Zenica. Cet hélicoptère était l'un des deux appareils surveillés depuis la veille (numéro d'ordre 595). Peu de temps après, on a vu atterrir dans une autre partie de Zenica un hélicoptère HIP dont on peut penser qu'il s'agissait du même appareil. Cet hélicoptère opérait dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Inconnue Inconnue Décollage
597	9 juin	9 h 59	9 h 59	Les observateurs militaires des Nations Unies à Tuzla ont repéré un hélicoptère HIP Mi-8 atterrissant à l'aéroport de Tuzla. A bord se trouvaient le commandant de l'aérodrome de Tuzla et un colonel du quartier général de Zenica de l'armée de Bosnie-Herzégovine. Cet hélicoptère opérait dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Inconnue Inconnue Atterrissage
598 599	9 juin	10 h 35	10 h 40	Les observateurs militaires des Nations Unies à Tuzla ont observé l'hélicoptère signalé sous le numéro d'ordre 597 et un deuxième hélicoptère HIP Mi-8 alors qu'ils décollaient de l'aéroport de Tuzla. Les deux hélicoptères ont été observés alors qu'ils atterrissaient à l'héliport de Visca. Ils ont été repérés dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Inconnue Inconnue

ANNEXE II

Renseignements supplémentaires sur les vols effectués dans l'espace aérien
de la Bosnie-Herzégovine sans autorisation de la FORPRONU

(6 juin 1993)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Route, vitesse, altitude
		Début	Fin		
600	6 juin	19 h 35	19 h 35	Une patrouille d'observateurs militaires des Nations Unies a repéré un hélicoptère, volant du nord au sud à 2 milles marins à l'est de Maglaj. Cet hélicoptère a été détecté dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Inconnue 1 000 mètres
